Collectivités forestières
Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Forêts locales, intérêt général

**VISITE**

24 septembre 2026
Corbère (66)

S'INSCRIRE

# PROGRAMME

## Chantier concerté, simplifiez-vous les OLD (Obligations Légales de Débroussaillement)

Daniel BAUX, Président des Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales, vous invite à participer à une session de sensibilisation consacrée à la mise en place d'un chantier collectif pour réaliser les OLD sur votre commune.

**Jeudi 24 septembre 2026, 9h00 – 12h30**

Mairie de Corbère
Espace Emile Vendrell, Rue du Puits,
66 130 CORBERE

**Informations générales**

Cette rencontre prendra la forme d'une visite sur la commune de Corbère et permettra de présenter la démarche engagée depuis plusieurs années pour mutualiser la réalisation des Obligations Légales de Débroussaillement, afin de gagner en efficacité et de réduire les coûts pour les communes.

Formation conçue à partir des besoins identifiés des collectivités territoriales et de leurs élus, dans le cadre de leurs compétences et obligations.

**Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée**
5 Rue Gaston Planté - 34 790 GRABELS
occitanie@communesforestieres.org • **f** • **in** • **collectivitesforestieres-occitanie.org**

**Objectifs généraux :**

- Objectif 1 : identifier les rôles et responsabilités des élus sur la thématique traitée, savoir mobiliser les leviers d'action adaptés
- Objectif 2 : Observer et comprendre l'intérêt des chantiers groupés OLD
- Objectif 3 : Identifier les clés de réussite d'une organisation mutualisée efficace
- Objectif 4 : Connaître les outils disponibles pour accompagner la mise en œuvre

**Objectifs opérationnels** :

- Objectif 1 : Engager une démarche de mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillement
- Objectif 2 : Simplifier l'identification des propriétaires de la commune concernés par les Obligations Légales de Débroussaillement
- Objectif 3 : Simplifier l'Arbitrage les superpositions d'OLD

**Modalités pratiques**

Partie en salle / partie sur le terrain

**Méthodes pédagogiques**

- Apports théoriques et contextualisés
- Études de cas pratiques
- Mise en situation (visite sur site)
- Échanges d'expériences entre participants
- Support de formation

**RENSEIGNEMENTS**

Samuel PONT
06 81 24 75 17
samuel.pont@communesforestieres.org

**Déroulé indicatif de la session**

| | |
|---|---|
| **9h00 → 9h30** | **Accueil des participants**<br>**Jean-Christophe GUINCHARD**, Maire de Corbère<br>**Daniel BAUX,** Président des Collectivités forestières des Pyrénées-Orientales |
| **9h30 → 10h15** | **Présentation du dispositif règlementaire des OLD concertées**<br>Rappels règlementaires<br>Boite à outil<br>**Samuel PONT**, Chargé de mission foncier et forêt, URCOFOR Occitanie |
| **10h15 → 11h00** | **Exemple de Corbère**<br>Historique<br>Mise en place initiale<br>Reconduction annuelle<br>**Joseph SILVESTRE**, ancien Maire de Corbère |
| **11h00 → 11h30** | **Démarches administratives annuelles**<br>Secrétaire de mairie, Mairie de Corbère |
| **11h30 → 12h30** | **Visite terrain de 2 sites sur la commune de Corbère** |
| **12h30** | **Clôture** |

La session sera suivie d'un apéritif convivial offert par les Communes forestières.

**Session organisée avec le soutien de :**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté
Égalité
Fraternité

Collectivités forestières
Occitanie Pyrénées-Méditerranée

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Modalités d'inscriptions

L'inscription est **gratuite, obligatoire et individuelle**. Plusieurs élus ou agents d'une même collectivité peuvent s'inscrire. Les inscriptions sont recommandées au plus tard 3 jours ouvrés avant la formation. Toutefois, des inscriptions tardives peuvent être acceptées sous réserve des capacités d'accueil. Une confirmation d'inscription est adressée par mail quelques jours avant la session ou, en cas d'inscription tardive, au plus tard avant le début de la session.
**En cas d'empêchement après inscription, merci de bien vouloir nous en informer.**

### Public visé et prérequis

*Élu territorial (quel que soit le mandat en cours) et agent de collectivités (toute catégorie confondue). Aucun prérequis n'est attendu.*

### Accessibilité

Nos formations sont ouvertes à tous. Merci de nous informer dès l'inscription de toute situation nécessitant une adaptation afin de nous permettre d'assurer les conditions d'accueil appropriées.

### Modalités d'évaluation

Questionnaire à chaud complété à l'issue de la formation avec possibilité d'échange avec le formateur afin de revenir sur les points nécessitant clarification.

### A l'issue de la session

Un mail récapitulatif comprenant les éléments essentiels de la session sera adressé à l'ensemble des participants.
Nous vous remercions de vérifier / compléter les informations saisies sur la feuille d'émargement le jour de la session.
Une attestation de participation à la session pourra être délivrée sur simple demande.
Notre équipe reste disponible pour tout échange complémentaire ou besoin d'information.

### Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable aux actions de formation est consultable sur notre site internet : www.collectivitesforestieres-occitanie.org/formation/
L'inscription à la formation vaut acceptation de ce règlement.

L'ensemble de l'équipe se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.


5 Rue Gaston Planté - 34 790 GRABELS
occitanie@communesforestieres.org • **f** • **in** • **collectivitesforestieres-occitanie.org**